

<b>Fiche d'arrêt sur l'affaire « Blanco »</b>
---

Présentation de la décision

L'arrêt Blanco a été rendu par le Tribunal des conflits, le 8 février 1873.

Faits

Agnès Blanco, fillette âgée de 5 ans, est renversée par un wagonnet de la manufacture de tabacs de Bordeaux. Des agents de l'Etat avaient la responsabilité de ce wagonnet.

Procédure

Monsieur Blanco, le père de la fillette, assigne en responsabilité l'Etat devant le juge judiciaire, en vue d'obtenir des dommages et intérêts sur le fondement des articles 1382 à 1384 du Code civil (anciens). Le préfet du département de la Gironde élève le conflit et demande à ce que le juge administratif soit saisi afin de trancher le litige. L'affaire se retrouve donc devant le Tribunal des conflits.

Question de droit

En l'absence de lois spéciales sur la question, quelle autorité (administrative ou judiciaire) détient une compétence générale pour connaître des actions en dommages-intérêts formées par les particuliers contre l'Etat, comme civilement responsable des fautes personnelles de ses agents dans le cadre d'une mission de service public ?

Solution

Le Tribunal des conflits écarte la compétence du juge judiciaire dans le cadre d'un litige qui oppose un particulier et l'Etat, sur la question des dommages causés dans le cadre d'une mission de service public.

Il affirme donc l'application d'un régime spécial au regard des besoins du service public. L'arrêt reconnaît le service public comme le critère de la compétence de la juridiction administrative, affirme la spécificité des règles applicables aux services publics et établit un lien entre le fond du droit applicable et la compétence de la juridiction administrative.